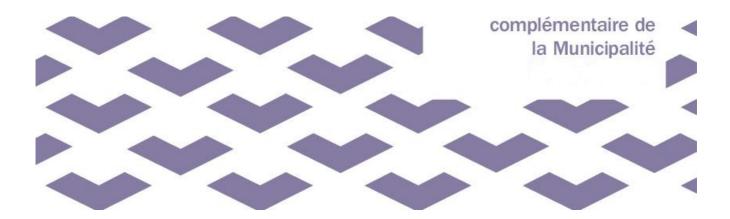




Municipalité – Appel aux candidates et candidats





Election complémentaire à la Municipalité par suite du décès de Monsieur Pierre-Henri Dumont, Conseiller municipal.

La Municipalité a pour mission d'exécuter les décisions du Conseil communal, de diriger l'administration et de gérer les affaires courantes ainsi que les biens communaux. C'est le gouvernement de la Commune.

Un siège étant vacant au sein de la Municipalité, il y a lieu de procéder à une élection complémentaire.

Les activités de la Municipalité

Les tâches de la Municipalité se résument comme suit :

- Les rencontres du Collège municipal
- La gestion d'un dicastère
- Les représentations au sein des organisations intercommunales et régionales.

Activités collégiales

Séances hebdomadaires de la Municipalité. Réunions avant ou après séances municipales qui permettent à l'exécutif de rencontrer des mandataires, des groupes particuliers ou de discuter de sujets spécifiques. Séances extraordinaires consacrées au traitement de sujets spécifiques, tels que l'élaboration du budget, l'étude des comptes, l'aménagement du territoire, la révision d'un règlement, la présentation de différents projets.

Gestion d'un dicastère

Le Municipal consacre une part importante de son temps à la conduite des affaires de son/ses dicastère(s) en collaboration avec les collaborateurs, les commissions, les instances intercommunales ou régionales, etc. ou à titre individuel. Il participe à des séances concernant divers sujets, réunissant les autorités des communes voisines, les comités ou l'administration des instances intercommunales, des citoyens, des promoteurs, des architectes, des ingénieurs ou tout autre partenaire et entreprise externe concerné ou mandaté pour les affaires publiques ; il conduit la réalisation d'un projet, contrôle et gère l'application des décisions municipales et cantonales.

Temps consacré à la fonction

L'estimation du taux d'activité de chaque membre de la Municipalité est difficile à déterminer. Ce taux peut varier d'un dicastère à l'autre et des projets en cours. Cependant, selon la Municipalité, il est permis d'estimer le taux d'activité de 25 à 40%. Il s'agit d'une activité rémunérée.

Ont le droit de participer au scrutin - Droit de vote et d'éligibilité (selon art.5 de la LEPD) :

- tous les citoyens suisses, hommes et femmes, âgés de 18 ans révolus, qui ont leur domicile politique dans la commune et sont inscrits au rôle des électeurs;
- tous les citoyens étrangers, hommes et femmes, âgés de 18 ans révolus, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis 10 ans au moins et sont domiciliés dans le Canton de Vaud depuis 3 ans au moins, qui ont leur domicile politique dans la commune et sont inscrits au rôle des électeurs.

La fonction de Conseiller municipal est une activité passionnante, qui permet de s'impliquer concrètement dans la bonne gestion de sa commune. Un tel engagement demande un intérêt avéré pour la chose publique, une grande envie et une capacité d'apprendre vite, une autonomie pour la gestion de ses dossiers, du temps et de la souplesse horaire.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter le Syndic ou un Municipal en poste qui se feront un plaisir de vous renseigner.

Procédure

Il convient de s'annoncer **au plus vite** à l'administration communale pour retirer une liste à signer et à faire parrainer. La liste dûment complétée doit être déposée au Greffe **au plus tard le lundi 30 janvier 2023 à 12h précises**.

Calendrier de l'élection

Délai pour le dépôt des listes : lundi 30 janvier 2023 à 12 h précise, au guichet du greffe qui sera ouvert pour l'occasion.

1^{er} tour de l'élection complémentaire à la Municipalité : dimanche 12 mars 2023

2ème tour de l'élection complémentaire à la Municipalité (si nécessaire) : dimanche 2 avril 2023

Délai pour le dépôt des listes du 2^{ème} tour : mardi 14 mars 2023 à 12 h précise, au guichet du greffe qui sera ouvert pour l'occasion.





Commune de Penthaz

Administration communale Rue du Vieux Collège 7 1303 Penthaz 021 862 71 88

Horaires:

Lundi : 15h00 - 19h00 Mercredi : 08h00 - 12h00 Jeudi : 8h00 - 12h00 Vendredi : 08h00 - 12h00



Vous recevez cette newsletter du site www.penthaz.ch avec l'adresse nathalie.pahud@penthaz.ch. <u>Se désinscrire</u> pour ne plus recevoir de mails de notre part.

